



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-068

Maintenance des installations de pompage et d'arrosage des terrains de football– AQUATICAL

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser la maintenance des installations de pompage et d'arrosage des terrains de football de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de 3 entreprises, les différentes offres reçues et leur analyse par la direction des services techniques et de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise AQUATICAL pour réaliser la maintenance des installations de pompage et d'arrosage des terrains de football en date du 17 mars 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier la maintenance des installations de pompage et d'arrosage des terrains de football de la Davrays, du Pressoir Rouge, du Bois Jauni et Charles Ardoux à l'entreprise AQUATICAL, 46 impasse Alfred Kastler, 44115 Haute Goulaine, N° de SIRET 51904028100015.

Article 2 : La prestation se déroulera sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025.

Article 3 : Le coût annuel de la prestation est de 1547€ HT, soit 1856.40€ TTC.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 26/03/2025
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



46 IMPASSE ALFRED KASTLER
PA LA LANDE ST MARTIN
44115 HAUTE GOULAINE

Tél : 02.40.03.46.56
Mail : contact@aquatical.fr
Prestations d'entretien 2025

Mairie D'ANCENIS-SAINT-CEREON

Place Martchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon
Haute-Goulaine, Le 17-03-2025

Affaire suivie par M. Jérémy Goujon

Validité de l'offre : 1 mois

DEVIS N° D25/00069

Désignation		Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €
STADE DU PRESROIR ROUGE					
MISE EN SERVICE 2025 :					
- Fermeture des vannes de purge, passage des électrovannes en position commande manuelle "fermé",					
- Ouverture de la vanne principale et mise en pression du réseau primaire,					
- Vérification de l'absence de fuites sur le réseau primaire,					
- Mise en route du programmeur,					
- Réglage des arroseurs si nécessaire et inspection générale de l'ensemble,					
- Programmation du programmeur en lien avec le client,					
- Rédaction d'un rapport d'intervention (si nécessaire)					
- Relevé du compteur d'eau (si accessible)					
MISE HORS GEL 2025 :					
- Inspection générale de l'installation,					
- Mise hors tension du programmeur,					
- Vérification de l'absence de fuites sur les canalisations,					
- Fermeture de la vanne générale,					
- Ouverture des vannes de purges,					
- Passage des électrovannes en position commande manuelle ouverte,					
- Rédaction d'un rapport d'intervention détaillé,					
- Relevé du compteur d'eau (si accessible)					
MISE HORS GEL 2025 :					
- Inspection générale de l'installation,					
- Mise hors tension du programmeur,					
- Vérification de l'absence de fuites sur les canalisations,					
- Fermeture de la vanne générale,					
- Ouverture des vannes de purges,					
- Passage des électrovannes en position commande manuelle ouverte,					
- Rédaction d'un rapport d'intervention détaillé,					
- Relevé du compteur d'eau (si accessible)					
STADE DU BOIS JAUNI					
MISE EN SERVICE 2025 :					
- Fermeture des vannes de purge, passage des électrovannes en position commande manuelle "fermé",					
- Nettoyage du filtre					
- Mise en route de la station de pompage,					
- Ajustement de la pression d'air au sein du réservoir,					
- Ouverture de la vanne principale et mise en pression du réseau primaire,					
- Vérification de l'absence de fuites sur le réseau primaire,					
- Mise en route du programmeur de l'électrovanne maîtresse,					
- Mise en route du programmeur d'arrosage,					
- Mise en pression des réseaux secondaires,					
- Réglage des arroseurs si nécessaire et inspection générale de l'ensemble,					
- Programmation du programmeur en lien avec le client,					
- Rédaction d'un rapport d'intervention (si nécessaire)					
Montant STADE DU PRESROIR ROUGE ..					
				1	Forf.
					232.00

Désignation		Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €
STADE CHARLES ARDOUX					
MISE EN SERVICE 2025 :					
- Fermeture des vannes de purge, passage des électrovannes en position commande manuelle "fermé",					
- Ouverture de la vanne principale et mise en pression du réseau primaire,					
- Vérification de l'absence de fuites sur le réseau primaire,					
- Mise en route du programmeur,					
- Mise en pression des réseaux secondaires,					
- Réglage des arroseurs si nécessaire et inspection générale de l'ensemble,					
- Programmation du programmeur en lien avec le client,					
- Rédaction d'un rapport d'intervention (si nécessaire)					
- Relevé du compteur d'eau (si accessible)					
MISE HORS GEL 2025 :					
- Inspection générale de l'installation,					
- Mise hors tension du programmeur,					
- Vérification de l'absence de fuites sur les canalisations,					
- Fermeture de la vanne générale,					
- Ouverture des vannes de purges,					
- Passage des électrovannes en position commande manuelle ouverte,					
- Rédaction d'un rapport d'intervention détaillé,					
- Relevé du compteur d'eau (si accessible)					
Montant STADE DU BOIS JAUNI ...					
				1	Forf.
					232.00

Devis N° D25/00069				Page 314	
Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €	Mont TTC €
- Relevé du compteur d'eau (si accessible) MISE HORS GEL 2025 : - Inspection générale de l'installation, - Mise hors tension du programmeur, - Vérification de l'absence de fuites sur les canalisations, - Fermeture de la vanne générale, - Ouverture des vannes de purges, - Passage des électrovannes en position commande manuelle ouverte, - Rédaction d'un rapport d'intervention détaillé, - Mise hors gel de la station de pompage, - Mise hors gel de la station de filtration, - Purge du réservoir, - Relevé du compteur d'eau (si accessible)	1	Forf.			
				Montant STADES DU DAVRAY ...	618,00
NOTAS NOTAS : Les interventions ci-dessus sont planifiées d'un accord commun entre la Mairie d'Anceis Saint Géréon et l'entreprise AQUATICAL. Ce devis ne comprend pas les éventuelles interventions sur appel du client. Ce devis ne comprend pas les diverses pièces qui sont susceptibles d'être remplacées lors de nos interventions. Dans le cas où, des travaux de réparation et/ou modification conséquents devraient être réalisés, un devis vous sera réalisé avant travaux. Afin de gagner en autonomie sur les différents sites, la mise à disposition d'un trousseau de clés par la Mairie serait nécessaire. L'entreprise AQUATICAL pouvant participer financièrement à la réalisation de celui-ci.					
				Montant Devis ...	1547,00
				Montant H.T.	1 547,00
				% TVA	20,00
				Montant T.V.A.	309,40
				Mont TTC €	1 856,40

Devis N° D25/00069				Page 314	
Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €	Mont TTC €
- Relevé du compteur d'eau (si accessible) MISE HORS GEL 2025 : - Inspection générale de l'installation, - Mise hors tension du programmeur, - Vérification de l'absence de fuites sur les canalisations, - Fermeture de la vanne générale, - Ouverture des vannes de purges, - Passage des électrovannes en position commande manuelle ouverte, - Rédaction d'un rapport d'intervention détaillé, - Mise hors gel de la station de pompage, - Mise hors gel de la station de filtration, - Purge du réservoir, - Relevé du compteur d'eau (si accessible)	1	Forf.			
				Montant STADE CHARLES ARDOUX ...	465,00
STADES DU DAVRAY MISE EN SERVICE 2025 : - Fermeture des vannes de purge, passage des électrovannes en position commande manuelle "fermé", - Nettoyage du filtre en tête de forage, - Mise en route de la pompe de forage, - Ouverture de la vanne principale et mise en pression du réseau primaire, - Vérification de l'absence de fuites sur le réseau primaire, - Mise en route des programmeurs d'arrosage, - Mise en pression des réseaux secondaires, - Réglage des arroseurs si nécessaire et inspection générale de l'ensemble, - Programmation des programmeurs en lien avec le client, - Rédaction d'un rapport d'intervention (si nécessaire) - Relevé du compteur d'eau (si accessible) MISE HORS GEL 2025 : - Inspection générale de l'installation, - Mise hors tension du programmeur, - Vérification de l'absence de fuites sur les canalisations, - Fermeture de la vanne générale, - Ouverture des vannes de purges, - Passage des électrovannes en position commande manuelle ouverte,					
				1	Forf.
				1	Forf.